

DELIBERATION N° 82-26 DU 9 DECEMBRE 1982
PORTANT ADAPTATION DU PROGRAMME 1982-1986

Le Conseil d'administration de l'Agence financière de bassin
"Seine-Normandie"

- Vu la Loi n° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution et notamment ses articles 14, 14-1 et 14-2
- Vu le décret n° 66-700 du 14 décembre 1966 relatif aux Agences financières de Bassin
- Vu la délibération n° 81 - 19 du 26 Octobre 1981 portant approbation du IVe Programme et la délibération n° 82-10 du 3 Juin 1982 portant adaptation du IVe Programme

DELIBERE


La modification du IVe Programme d'Intervention de l'Agence financière de bassin Seine-Normandie 1982-1986, annexée à la présente délibération est adoptée.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,



Claude LEFROU

Le Président du
Conseil d'Administration,



Lucien VOCHÉL

